



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2025

Délibération n° DEL 2025-027

Le **13/05/2025** à 20h00, le conseil municipal de la commune de Viry dûment convoqué le **06/05/2025**, s'est réuni en session officielle, dans les locaux de la salle de l'Ellipse, 140 rue Villa Mary, sous la présidence de M. Laurent CHEVALIER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 24

Présents : 14

CHEVALIER Laurent, Maire, DUPONT Lorelei, BARBIER Claude, SECRET Michèle, AMSALEM Ronan, RODRIGUEZ Sandrine, BERON Alexandra, LARCHER Patrick, adjoints, VIOLLET Michèle, DE VIRY François, DUPENLOUP Nathalie, MOYNAT Raphaël, ROSAY Jacques, LEFORT Agnès

Procurations : 05

BONHOMME Samuel a donné pouvoir à CHEVALIER Laurent, VIOLLET Pierre a donné pouvoir à VIOLLET Michèle, MATTANA Alain a donné pouvoir à AMSALEM Ronan, DEMALTE Carine a donné pouvoir à MOYNAT Raphaël, BARBIER Savoya a donné pouvoir à BARBIER Claude

Absents : 10

BONHOMME Samuel, VIOLLET Pierre, MATTANA Alain, DEMALTE Carine, PANTACCHINI Julien, BARBIER Savoya, SECRET Michel, DE VIRY Henri, MERLOT Cédric, CHEVALIER-NEILSON Lucy

Secrétaire :

BERON Alexandra

Publicité : Acte certifié exécutoire compte-tenu de sa :

- Transmission à la préfecture le 26/05/2025
- Publication le 28/05/2025

Objet : Mise à jour du tableau des emplois permanents et non permanents - Création d'un poste d'animateur social et de la vie locale

Madame Lorelei DUPONT, adjointe déléguée aux ressources humaines, rappelle l'ouverture prochaine de la résidence intergénérationnelle « Ginkgo » et l'engagement de créer un poste d'animation sociale et de la vie locale, afin d'effectuer un travail d'animation en lien avec les associations et les bailleurs sociaux. Ce poste répondra également aux besoins d'accompagnement dans les différents secteurs de la commune. Elle explique à l'assemblée, qu'une modification doit ainsi être apportée au tableau des emplois permanents et non permanents, pour créer un poste d'adjoint d'animation territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Madame DUPONT propose à l'assemblée de créer à compter du 15/05/2025, un poste d'adjoint d'animation territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2121-29,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment l'article L. 313-1,

Entendu l'exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Article unique :

Décide de créer à compter du 15/05/2025, un poste d'adjoint d'animation territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Résultat du vote :

Pour : 19 voix	Contre : 00 voix	Abstention : 00 voix
----------------	------------------	----------------------

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de la commune de Viry dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble, par voie postale (2 place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble cedex) ou par voie électronique (www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la publication ou de la notification de la présente délibération, ou à compter de la réponse de la commune de Viry, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Pour extrait conforme
Le Maire,

La Secrétaire,
Alexandra BERON

Signé le 28/05/2025

Signé le 28/05/2025

Laurent CHEVALIER